



Poste n° 3223

Grade : Psychologue tous grades

Résidence administrative : MDS Baccarat

Quotité du poste : TNC 17.5

La mission

Le (la) psychologue participe à la mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale dans le champ de la mission d'aide à la famille et de la protection de l'enfance.

Pour ce poste, ses interventions s'effectuent pour la moitié de son temps, dans le champ de la protection sociale de l'Aide Sociale à l'Enfance (ensemble des mesures que l'ASE peut proposer aux parents et à l'enfant avec leur accord), et pour l'autre moitié dans celui de la protection judiciaire (mise en œuvre de façon subsidiaire par l'autorité judiciaire).

Le psychologue est placé au sein d'une équipe dont l'encadrement hiérarchique et technique est assuré par le RPE, cet encadrement ne porte pas sur la démarche spécifique du psychologue.

De par sa formation spécifique, le psychologue est particulièrement attentif aux mécanismes psychiques conscients et inconscients agissant dans les dysfonctionnements familiaux. Il veille à ce qu'ils soient pris en compte et analysés au sein de cette équipe.

Le psychologue participe :

- A l'élaboration et au suivi des projets pour les familles bénéficiant d'une mesure de protection administrative et pour les enfants confiés dans le cadre judiciaire ;
- A l'évaluation du choix de l'assistante familiale dans le cadre d'un projet d'accueil et à l'accompagnement de cet accueil
- A l'accompagnement professionnel des assistantes familiales
- Aux travaux de réflexions et aux actions nouvelles.

Les activités

Le présent poste est affecté sur le territoire de la MDS de Baccarat, il peut être amené à intervenir sur la MDS de Lunéville dans le cadre d'absence ou sur des actions territoriales.

1. Participer à l'élaboration et au suivi des projets :

- Le psychologue s'attache à distinguer les registres des différentes demandes : individuelle, familiales ou institutionnelle
- Il apporte l'éclairage de sa discipline à l'analyse des situations en collaboration avec les travailleurs sociaux. Il participe à des réunions de synthèse
- Il est attentif à ce que les situations vécues par l'enfant dans sa famille naturelle et / ou la famille d'accueil soient verbalisées de façon qu'il puisse acquérir des points de repères indispensables à son développement affectif et son devenir de sujet
- Il procède quand cela lui paraît nécessaire à une évaluation (bilan psychologique) avec les outils propres à sa profession
- Il participe à la mise en place de liaisons avec l'ensemble des secteurs de la psychologie ou de la psychiatrie pour les situations individuelles et afin de faciliter l'articulation avec le service de l'aide sociale à l'enfance. Il prend connaissance des comptes rendus psychologiques (ou psychiatriques) concernant les enfants pris en charge par le service
- Il offre aux enfants, à leurs parents et/ou aux familles d'accueil un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de leur problématique personnelle. Il les oriente, éventuellement vers une consultation externe.

De ce travail doit demeurer des traces écrites. Le psychologue a la responsabilité du contenu de ses écrits selon la nature de l'utilisation qui doit en être faite. Les écrits du psychologue sont de natures différentes avec des destinataires différents. Il peut s'agir :

- D'écrits strictement liés à la démarche technique du psychologue. Ils font partie du dossier du professionnel. Le destinataire est le psychologue lui-même. Ces écrits ne figurent pas aux dossiers administratifs
- D'écrits qui livrent des éléments utiles à la compréhension de la situation et utilisés par le travailleur social référent dans l'élaboration du projet de prise en charge de l'enfant. Ce type d'écrit figure au dossier administratif.

2. Accompagnement professionnel des assistantes familiales :

Le psychologue participe à l'accompagnement professionnel des assistantes familiales accueillant les enfants confiés au service. Cet accompagnement est mené en complémentarité avec des professionnels d'autres disciplines et selon des modalités élaborées par le service.

3. Travaux de réflexion et actions nouvelles :

- De par son statut, le psychologue est appelé à entreprendre ou susciter tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation ou l'évaluation de son action
- Il inscrit son action dans le cadre de l'organisation du service et contribue au fonctionnement des équipes pluri professionnelles auxquelles il participe
- Il élabore, propose et/ou participe à des réflexions organisées autour de thèmes au sein du service, en territoire ou avec des partenaires extérieurs destinés à améliorer la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles
- Il participe à développer une approche de développement social, notamment au sein du travail en micro territoire
- Il peut collaborer à des actions innovantes, de formation et de recherche.

Le contexte d'exercice du poste

Le champ de relations (interlocuteurs, nature des relations) :

1. A l'interne :

- Le psychologue entretient des liens hiérarchiques avec le RPE
- Il entretient des liens fonctionnels avec le DTPE et les autres membres de l'équipe ASE, tant au niveau territorial que départemental.

2. A l'externe :

- Le psychologue entretient des liens avec les enfants et leurs familles, suivis par l'ASE
- Il assume les liaisons avec l'ensemble des secteurs de la psychologie ou de la psychiatrie pour les situations individuelles
- Il entretient des liens avec les assistantes familiales du territoire, et celles qui accueillent des enfants du territoire.

Les compétences

Compétences techniques

- Etre titulaire d'un master en psychologie (clinique et pathologique)
- Connaître le cadre général de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Connaître les dispositifs relevant de la protection d'enfance (loi du 5 mars 2007)
- Rédiger des écrits professionnels (rapports, notes de synthèse, notes techniques,...)
- Utiliser les outils du pack bureautique (Word, Excel, Powerpoint)

Compétences relationnelles

- Etre capable de partager une analyse de situation
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Animer un groupe
- Respecter la notion de secret professionnel

Compétences stratégiques

- Organiser et prioriser les actions
- Etre autonome dans l'organisation et l'exécution de son travail
- Analyser une situation
- Etre capable de prendre des initiatives
- Respecter la déontologie et/ou l'éthique

Spécificité

Permis B indispensable.

Organisation du planning de travail en concertation avec le psychologue de la MDS de Lunéville, afin d'assurer une continuité de présence sur l'ensemble du territoire du Lunévillois.

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre + CV)

Par voie postale à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction des Ressources Humaines
48 Esplanade Jacques Baudot
Rue Sergent Blandan
CO 90019
54035 NANCY cedex

Ou par courrier électronique à : drhcandidatures@departement54.fr
en indiquant le numéro de poste (**3223**)

Renseignements téléphoniques : **Claudette BROUILLOT au 03.83.94.55.41**

Date limite de candidature : **07/04/2017**